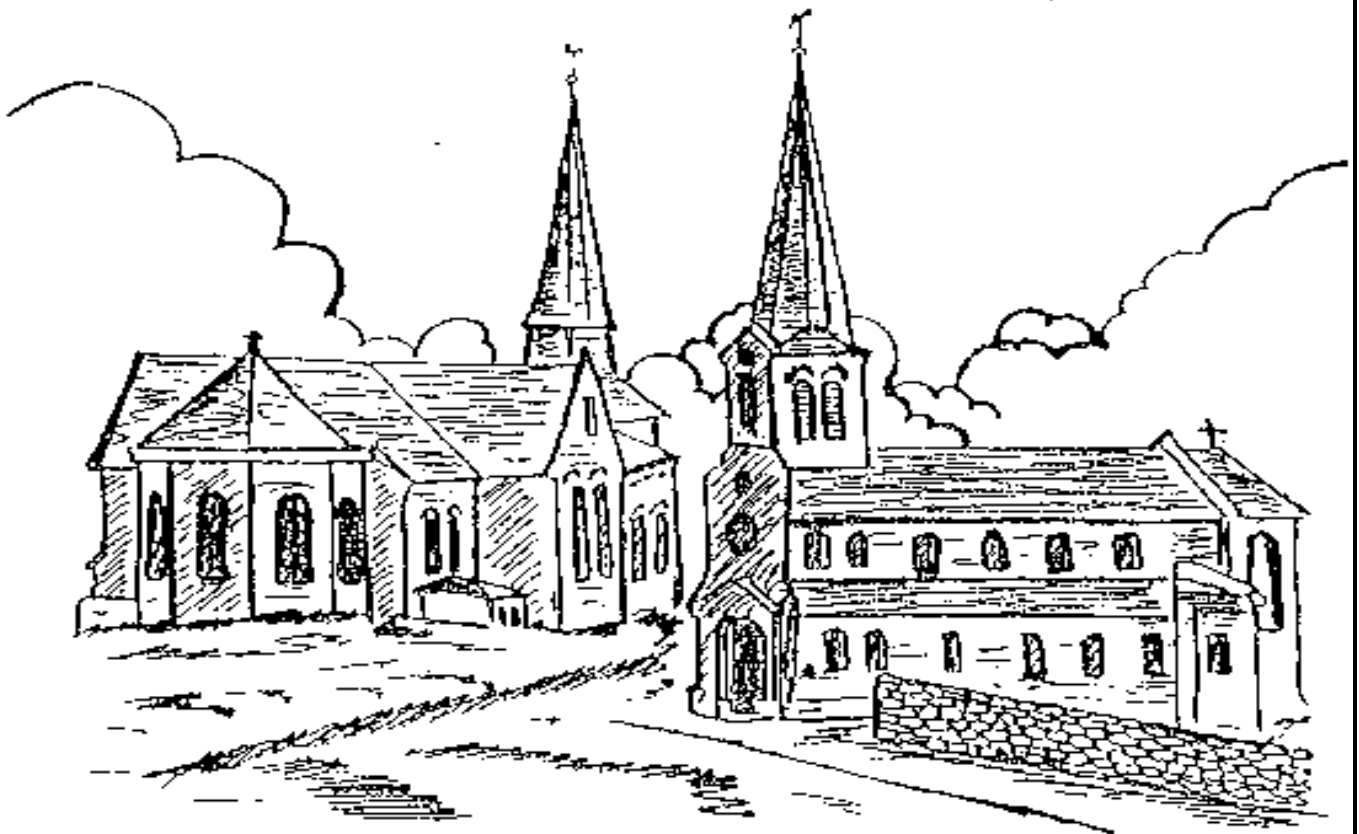


# *De nos Clochers*

<http://www.allondrelle-lamalmaison.com>



***ALLONDRELLE***  
**-**  
***LA-MALMAISON***

*Je souhaite d'abord remercier tous les bénévoles qui, en 2010, ont travaillé pour le bien commun, entretenu les bacs à fleurs communaux avec beaucoup de cœur, mais aussi les associations dont le rôle social est très important... Merci aussi aux personnes qui fleurissent leur propriété, tondent la pelouse située devant chez eux ....*

*Un rapide bilan d'étape sur l'action du conseil me permet de rappeler qu'en 2010 ont été financés le solde des travaux entamés en 2009 (travaux de voirie, école numérique rurale, solde assainissement,...), mais aussi la remise en état des installations de sécurité de la salle polyvalente, l'achat d'une lame chasse-neige, d'un tracteur, d'une tondeuse, etc ...*

*Au cours de 2011, le conseil va poursuivre sa politique d'investissement. La toiture du château d'eau sera réparée, la mairie de La-Malmaison va être restaurée. Des subventions obtenues suite à la visite du Sous-Préfet puis du Sénateur Nachbach ont permis de boucler le plan de financement.*

*A ces opérations lourdes pour les finances s'ajoute le projet de restauration du tableau en bois intitulé "l'Assomption de la Vierge Marie". Ce projet aboutira au cours du premier semestre 2011. J'ai sollicité le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) au titre d'une opération de mécénat en mai 2010. Ce dernier vient de répondre favorablement à ma demande en acceptant de restaurer le tableau à ses frais.*

*Le Plan local d'urbanisme étant désormais exécutoire, la demande de permis de construire des éoliennes est d'actualité. Pour ces dernières, les négociations menées avec la société JUWI vont permettre à la commune d'accroître assez considérablement ses ressources dans les années futures pour améliorer le bien-être collectif. En outre, c'est près de 5 kilomètres de chemins en plaine qui seront rénovés et entretenus pendant au moins 18 ans.*

*L'antenne de téléphonie mobile était très attendue. Depuis le 23 novembre, la société Bouygues Télécom l'a rendue opérationnelle, comme elle s'y était engagée. Il reste à Orange et SFR d'en faire autant. SFR s'engage à relier ses abonnés pour la fin d'année si la météo le permet. Orange évoque la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2011.*

*Enfin, la société West Télécom propose un abonnement à l'Internet en haut débit à partir du réseau du Conseil Général.*

*Comme vous le constatez, 2010 a été une année fructueuse pour notre belle commune. Elle augure de beaux jours.*

*Le personnel communal, les conseillers, adjoints et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur, joie, prospérité, réussites pour 2011.*

*BONNE ANNEE BONNE SANTE.*

*J-F MARIEMBERG*

## **Etat Civil**

### Naissances :

20 septembre 2010 Tom WAGNER, fils de Monsieur et Madame Laurent WAGNER 9, rue du Bois La Dame.

*Meilleurs vœux de bonheur à l'enfant et félicitations aux parents.*

### Décès :

4 Octobre 2010 Monsieur Luiguy SCHMITZ 2, chemin de Grandcourt

*Nous présentons nos sincères condoléances à la famille.*

### Arrivées

1<sup>er</sup> Juillet 2010 Mademoiselle Dorothee JOURDAN chez Monsieur Grégory DUCHENE 25 A, rue du Château d'Eau.

1<sup>er</sup> août 2010 Monsieur Florent GILLIERON et Madame Vanessa BRAGARD et leurs enfants, rue Saint-Pierre.

1<sup>er</sup> septembre 2010 Monsieur Jean-Louis CHAPELIER 15, rue Vauban

*Bienvenue aux nouveaux habitants.*

## **Recensement de la population**

*Madame, Mademoiselle, Monsieur,*

*Cette année, vous allez être recensé(e). Le recensement se déroulera du 20 janvier au 19 février 2011. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. **Votre participation est essentielle et obligatoire.***

*Le recensement de la population permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession exercée, transport utilisé, déplacements quotidiens, conditions de logement, etc. Il apporte aussi des informations sur les logements.*

*Ces chiffres aident également les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population.*

*Enfin, les résultats du recensement éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.). C'est pourquoi la **loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.***

*Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.*

*Je vous remercie par avance de votre participation et vous demande de réserver à l'agent recenseur, un bon accueil.*

## *L'activité du Conseil Municipal*

**Lors des réunions qui se sont tenues le 25 septembre, le 13 octobre et le 4 décembre 2010, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :**

**Réunion du 25 septembre 2010**

### ***1. Demande de subventions au Conseil Général.***

Le maire rappelle que le Conseil Général souhaite qu'on lui présente une délibération regroupant les demandes de subventions,

Le Conseil Municipal approuve le programme global 2011 au titre de la dotation d'équipement.

#### **1) Réfection de la mairie de La Malmaison et mise aux normes du bâtiment pour l'accueil des handicapés :**

Lors de sa réunion du 26 septembre 2009, le Conseil a décidé la réfection de la mairie de La-Malmaison et mise aux normes du bâtiment pour l'accueil des handicapés. Le montant estimé de la première tranche s'élève à 138 598, 59 € HT. Le Conseil général a accusé réception pour ce montant.

Or la base retenue est de 56 855 €. Le Conseil municipal sollicite le Conseil général pour la seconde tranche des travaux, soit la différence : 80 617 € HT.

#### **2) Travaux toiture Mairie – Salle des associations de La Malmaison :**

Le conseil sollicite une subvention pour les travaux suivants : réfection de la toiture du bâtiment Mairie et salle des associations (informatique, bibliothèque et guitare) de La-Malmaison pour un montant de 18 894, 85 € HT.

### ***II - Demande de Dotation de solidarité au Conseil Général.***

Suivant sa délibération du 25 octobre 2008, le conseil municipal souhaite bénéficier de la dotation solidarité qui s'élève à 3500 € pour 2010, pour les travaux sur les bâtiments communaux.

### ***III - Demande de subventions au titre de la D.D.R. 2011 :***

Le conseil accepte de prévoir la restauration de la toiture de la Mairie – Salle des associations (informatique, bibliothèque et guitare) de La-Malmaison.

Il sollicite l'Etat, au titre de la Dotation de Développement Rural 2011, pour la réalisation des travaux estimés à 18 894, 85 € HT.

### ***IV. Achat d'une traceuse.***

Le conseil municipal décide d'acheter une traceuse qui pourra servir aussi au FCAL, au prix de 650,00 € HT. Les crédits prévus au budget sont suffisants. Aucun remboursement ne sera demandé au FCAL. Néanmoins, la subvention prévue cette année sera annulée.

### **Informations au conseil le 25 septembre 2011.**

- Renouvellement des commissions. Sont à renouveler les commissions suivantes : Bois, Travaux, écoles, embellissement, jeunesse.
- Salle polyvalente : Elle est désormais aux normes de sécurité incendie.
- Antenne de téléphonie : prévue pour fin d'année par Bouygues Télécom.
- Logement de l'école : vacant à partir du 1er novembre 2010. L'état des lieux est à dresser le 30 octobre 2010 à 11H00 par la commission des travaux.

## **Réunion du 13 octobre 2010:**

### ***V. Approbation du PLU.***

Le maire présente le projet de P.L.U., le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes.

Considérant que le projet de P.L.U. tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément aux articles L 123-10 et L123-13 du code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la révision du POS et sa transformation en PLU.

La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123.24 et R.123.25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local ;

Le dossier de P.L.U. approuvé est tenu à la disposition du public en mairie et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture ;

La présente délibération sera exécutoire :

\* dans un délai d'un mois suivant sa réception par monsieur le préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au P.L.U. ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications ;

\* après accomplissement des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal local).

La présente délibération accompagnée du dossier de révision du POS transformé en P.L.U. qui lui est annexé est transmise à monsieur le préfet.

### ***VI - Modification du droit de préemption urbain.***

Suite à l'approbation du PLU, l'exercice du droit de préemption doit être ajusté au nouveau zonage de la commune, conformément au code de l'urbanisme. Le maire a rappelé l'intérêt pour la commune de disposer du droit de préemption urbain.

Le conseil municipal décide :

- de modifier le périmètre du droit de préemption urbain institué en date du 11 mai 2002 afin que celui-ci s'exerce sur la totalité des nouvelles zones urbaines (U....) et sur la totalité des nouvelles zones d'urbanisation future (AU....).

- de déléguer au maire la charge d'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption urbain.

Ce droit de préemption urbain sera exercé dans le cadre des finalités de l'article L.300.1. du code de l'urbanisme.

Conformément à l'article R.211.-2 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département.

Conformément à l'article R.211.3 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera adressée au Directeur départemental des services fiscaux, au conseil supérieur du notariat, à la chambre départementale des notaires, aux barreaux constitués près des tribunaux de grande instance et au greffe des mêmes tribunaux.

## **Réunion du 4 décembre 2010:**

### ***VII. Projet éolien - négociation des conditions et signature des conventions :***

Le maire rappelle que le PLU est désormais exécutoire. Ce dernier prévoit une zone de développement éolien conformément à l'arrêté préfectoral. Le permis de construire va être déposé dans les prochains jours. Avant cela, il convient de mettre au point les conventions avec la société JUWI. Le maire expose les conditions négociées avec la société dans le cadre de l'exploitation du projet.

Ce n'est pas moins de 4,830 km de chemins communaux qui seront empierrés et entretenus pendant toute la durée d'exploitation du parc éolien. A noter que des servitudes seront créées à cet effet. En cas de cessation d'activité, ces chemins seront remis en état, après le démontage des machines

Une caution bancaire sera produite par la société pour assurer le financement d'un éventuel démantèlement du projet en cas d'arrêt de l'activité suite à faillite de la société.

Une remise en état agraire des terrains sera opérée à la fin de l'exploitation du parc éolien. Les massifs de béton supportant les éoliennes seront arasés sur une profondeur de 1, 20 mètre.

Les loyers seront versés par la société tant que les travaux de démantèlement ne seront pas terminés. Le démantèlement sera assuré dans les 6 mois suivant la fin de l'activité. La commune percevra à la fois le produit de la fiscalité ainsi qu'un loyer assez substantiel.

En outre, le maire rappelle au Conseil que plusieurs conventions doivent lier la commune et ses locataires à la société JUWI.

Après présentation des conditions économiques, juridiques et financières de l'opération, le maire sollicite le Conseil pour l'autoriser à signer ces 4 conventions.

A l'unanimité, le Conseil autorise le maire à engager la commune et à signer les conventions ci-dessus.

### ***VIII . Travaux de rénovation de la toiture de la mairie de La-Malmaison.***

La toiture de la mairie est en très mauvais état. Avant d'entamer une rénovation du bâtiment, il est essentiel de procéder à la réfection de la toiture. Plusieurs devis ont été sollicités. Deux entreprises ont répondu favorablement en produisant un devis. L'entreprise la moins-disante est la société Hardouin d'Epiez-sur-Chiers.

A l'unanimité, le Conseil décide de retenir cette proposition. Il autorise le maire à passer commande. A noter qu'une demande de subvention au Conseil général a été faite en septembre 2010.

### ***Informations données au conseil du 4 décembre 2010.***

#### ***1. DROIT DE PREEMPTION URBAIN.***

Le maire rappelle que la commune dispose d'un droit de préemption urbain qui consiste, schématiquement à être en mesure d'acheter, à la place de l'un des candidats privés acquéreurs, un terrain ou un immeuble, au prix prévu, dans l'hypothèse où la vente en question intéresse la commune pour la réalisation de ses projets municipaux.

Depuis les élections de mars 2008, 10 demandes d'exercice du droit de préemption ont été formulées par les notaires à l'occasion de transactions entre particuliers. A chaque fois, le maire a répondu par la négative, ces opérations n'étant pas dans les objectifs communaux.

A l'occasion de cette démarche, le maire a présenté la nouvelle carte communale sur laquelle s'exerce désormais le nouveau droit de préemption.

## 2. RESTAURATION DU TABLEAU EN BOIS « L'ASSOMPTION DE LA VIERGE MARIE » ;



*Le maire rappelle qu'il avait sollicité la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) pour obtenir une subvention dans le cadre de la restauration du tableau intitulé « l'Assomption de la Vierge Marie ».*

*La DRAC avait accepté une subvention de 30%, revalorisée à 40% du montant des travaux estimés à un peu plus de 10 000 €. Par ailleurs, en l'absence d'intervention du Conseil général ou régional sur les opérations de rénovation du patrimoine, en mai 2010, le maire s'est adressé à une association dépendant du Commissariat à l'Energie Atomique (appelée ARC NUCLEART dont le siège est à Grenoble) afin d'avoir une aide complémentaire au titre d'une action de mécénat, dont font preuve parfois les grandes entreprises.*

*Par lettre du 30 novembre 2010, ARC NUCLEART informe la commune qu'elle accepte de prendre en charge le projet.*

*En réalité, l'association s'engage à désinsectiser le tableau et à le restaurer dans ses locaux, en prenant en charge la totalité des frais de préparation de l'œuvre en vue de son transport aller-retour, la restauration de l'œuvre ainsi que la rédaction d'un rapport relatif à l'histoire du tableau et à ses caractéristiques physiques. Les choix de restauration se feront après consultation du maire, conseillé par un conservateur des monuments historiques de la DRAC de Lorraine.*

***Enfin, la rénovation du tableau ne coûtera pas un centime à la commune !***

### ***La Télévision Numérique Terrestre***

### ***Le Haut débit en Wifi***



Présentation de la TNT.



Présentation du Wifimax : réseau Internet mis en place par le Conseil Général

## *Le repas des Anciens de la Commune*



Le 17 Octobre, le Conseil a reçu les Anciens pour son traditionnel repas.

## *Les festivités du 11 novembre 2010*



Le dépôt d'une gerbe de fleurs au monument aux morts.



Remise d'une médaille à Françoise LALLIER pour trente ans d'activité. Discours prononcé par Monsieur PERIN, maire de Charency-Vezin, président du Syndicat du Pays de Charency-Vezin.



## *La Saint-Nicolas*

La commune a reçu Saint-Nicolas pour le plaisir des enfants. Un sachet de friandises leur a été remis.



## *L'activité du Maire, des Adjointes et des Conseillers.*

8 septembre 2010	Commission sécurité - salle polyvalente
14 septembre 2010	Réunion CCPL avec ERDF
16 septembre 2010	Fin de l'enquête publique PLU
17 septembre 2010	Conseil du Syndicat du Pays de Charency-Vezin.
22 septembre 2010	Réunion AGAPE à Joeuf
24 septembre 2010	Réunion TNT à la salle polyvalente
25 septembre 2010	Conseil municipal
2 octobre 2010	CCPL - Conseil communautaire
6 octobre 2010	Réunion au SMTOM
8 octobre 2010	Rencontre du Directeur JUWI France et M. MERAT - projet éolien
9 octobre 2010	CCPL - conseil communautaire Spectacle CCPL

***L'activité du Maire, des Adjointes et des Conseillers.***

13 octobre 2010	CCPL - commission aménagement du territoire Conseil municipal
17 octobre 2010	Repas des Anciens offert par la commune
18 octobre 2010	SCOT - réunion à Audun le Roman.
20 octobre 2010	Visite du Sénat par l'association des maires du canton
27 octobre 2010	Rencontre M. MERAT à Metz - projet éolien. Réunion avec WEST TELECOM - wifimax à la salle polyvalente.
11 novembre 2010	Cérémonie au monument aux morts en l'honneur des morts des guerres Accueil des nouveaux habitants Remise d'une médaille régionale, départementale et communale
16 novembre 2010	CCPL commission Affaires culturelles
18 novembre 2010	Réunion du conseil d'écoles avec les parents à Colmey
19 novembre 2010	Cérémonie avec les Gendarmes à Briey
20 novembre 2010	Commission communale des aïances
24 novembre 2010	Visite du salon des maires à Paris CCPL : commission "Petit patrimoine"
26 novembre 2010	Réunion à la mairie de Briey - départ éventuel du sous-préfet
27 novembre 2010	Commission des bois- élaboration du règlement 2010-2011
1 <sup>er</sup> décembre 2010	Réunion au SMTOM
4 décembre 2010	Saint-Nicolas à la Salle polyvalente Conseil municipal
8 décembre 2010	Rencontre M. MERAT - projet éolien SCOT (schéma de cohérence territoriale)- réunion à Briey - pas de quorum insuffisant.
9 décembre 2010	CCPL - rencontre Dr HERSCH cardiologue à Longwy sur le projet Maison médicale.
10 décembre 2010	Commission de l'information pour la confection de ce petit journal
16 décembre 2010	Réunion du SCOT à Briey;
18 décembre 2010	Réunion du Syndicat du Pays de Charency-Vezin

## ***Les Activités Communales et des Associations.***

A noter la reprise des cours d'informatique en mairie de La-Malmaison, chaque lundi de 17H30 à 18H30. N'hésitez pas à venir y participer.

Les cours de guitare et d'informatique ont également repris. Il est rappelé que les cours de guitare sont payants : 2 € la séance.



Le Comité des Fêtes a offert aux enfants et Repas des Anciens du Club de l'Amitié et du Comité adultes accompagnants une place de cinéma. des Fêtes le 15 novembre.

## **AFFOUAGE 2010 / 2011**

**L'affouage, droit des habitants de la commune, est uniquement réservé à un usage personnel.**

**Le travail de l'affouagiste n'est ni facile ni sans risque.**

*Il doit penser à sa sécurité en évitant d'aller travailler seul, informer ses proches, laisser les voies d'accès libres, emporter une trousse de premier secours.*

*Il n'ira pas faire son bois les jours de chasse. (voir le calendrier au verso de cette feuille et affiché en mairie).*

### **LE REGLEMENT**

#### **1) L'affouagiste a aussi des devoirs :**

L'acceptation d'un lot d'affouage entraîne automatiquement l'adhésion au présent règlement.  
Le garde de l'ONF prendra les mesures nécessaires en cas de non respect du code forestier.

#### **2) Le façonnage du bois :**

Les stères de bois devront être empilés entre deux piquets et non contre les arbres.  
Les stères ne devront pas dépasser 1 mètre (+/- 0,05) de hauteur et mesurer 1 mètre de largeur.  
La charbonnette ne devra pas excéder un diamètre de 0,09 mètre.  
La charbonnette devra être séparée du reste du bois façonné. (Elle n'est pas payante).

### **3) L'indentification du lot :**

Le N° de lot d'affouage devra être apposé impérativement sur chaque pile de bois de façon claire pour en faciliter la réception.

Les stères de bois non identifiés ne seront pas réceptionnés et ne pourront donc pas être sortis de la forêt.

Les bois devront être façonnés pour le 15 avril 2011 au plus tard. Aucune tronçonneuse ne sera admise en forêt après cette date (même au moment du voiturage) pour le façonnage du lot, sauf prolongation accordée par la commission des bois et sous réserve de l'attribution par l'ONF d'une proposition de délai.

### **4) Circulation :**

Tout accès en forêt en tracteur devra se faire dans le souci de préservation des chemins en tenant compte de la météorologie du moment et des jours précédents.

La circulation n'est autorisée que sur les chemins existants.

La vidange des bois sera effectuée avant le 15 août 2011.

### **5) Environnement :**

Il n'y a plus lieu d'incinérer les branchages, seul un « feu de camp » sera autorisé.

Les branchages seront alors empilés en tas pour en faciliter la décomposition, ils deviennent alors une véritable niche écologique et préservent les jeunes pousses.

Les tas de branches ne dépasseront pas 1 mètre de hauteur et devront être rangées raisonnablement.

L'affouagiste devra laisser un lieu propre et sans trace de « civilisation » (Bidons, pneus, bouteilles et objets divers...).

Il devra aussi préserver les brins d'avenir qui seront nécessaires au renouvellement de la forêt et au maintien de sa diversité.

### **6) Divers :**

Il faudra un bon d'enlèvement délivré par la mairie après paiement de l'affouage, pour en prendre possession.

L'affouagiste qui aura besoin d'un lot supplémentaire suite à un premier lot insuffisant en fera la demande en mairie mais devra obligatoirement avoir terminé le premier lot.

Tout lot non façonné dans les délais sera estimé par la commission et payé par l'affouagiste. Il le façonnera l'hiver suivant.

Le sciage en forêt du bois déjà réceptionné par la commission, est possible dans le délai de 3 semaines à compter de la date d'autorisation du retrait des lots et au plus tard le 31 mai 2011.

Le stockage du bois sur le domaine public de la commune est autorisé jusqu'au 30 septembre 2011.

Toute revente du bois est interdite sauf pour les habitants de la commune.

Une feuille d'émargement attestera l'acquisition d'un lot de bois et la prise de connaissance de ce règlement ainsi que son respect.

*Retrouvez le règlement des affouages sur Internet : <http://www.allondrelle-lamalmaison.com> (les services / affouages)*

## ***Chasse - saison 2010 - 2011***

Le Président de l'A.C.C.A d'Allondrelle-La-Malmaison nous rappelle son Calendrier de chasse.

### ***la chasse à l'affût.***

Tous les jours **entre le 31 juillet 2010 et le 27 février 2011.**

Les horaires sont les suivants : **de 4H00 - 8H00 et de 19H00 à 23H00**

### ***La chasse en battue***

Elle est prévue aux dates suivantes :

<b>Décembre</b>	<b>JANVIER</b>	<b>FEVRIER</b>
<b>5</b>	<b>2</b>	<b>6</b>
<b>12</b>	<b>9</b>	<b>13</b>
<b>19</b>	<b>16</b>	<b>20</b>
<b>26</b>	<b>23</b>	<b>27</b>
	<b>30</b>	